

Document d'Informations Clés ("DIC") Tikehau Financement Entreprises

OBJECTIF

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs sur Tikehau Financement Entreprises. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Dénomination du Fonds :

Tikehau Financement Entreprises

Société de Gestion :

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le numéro GP-07000006 (la "**Société de Gestion**")

Code ISIN :

FR001400U6S8

Contacts : Site internet :

<https://www.tikehaucapital.com>

Appelez le +33 (0)153590500 pour de plus amples informations.

Autorité compétente :

AMF

Date de production du document d'informations clés :

04/08/2025

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Tikehau Financement Entreprises (le "**Fonds**") est un fonds d'investissement professionnel spécialisé ("**FPS**") régi par les articles L. 214-154 et suivants du Code monétaire et financier (le "**CMF**"), constitué sous la forme d'un fonds commun de placement. Le Fonds a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF et a reçu l'agrément de l'AMF l'autorisant à utiliser la dénomination "ELTIF". Le Fonds est soumis aux règles applicables aux FIA déclarés et plus particulièrement aux FPS, ainsi qu'aux règles découlant du Règlement (EU) 2015/760 en date du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme, tel que modifié (le "**Règlement ELTIF**").

Durée de vie du Fonds et durée de détention recommandée : Le Fonds a une durée de vie de 99 ans à compter de la date de constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus par le prospectus et le règlement du Fonds (la "**Documentation du Fonds**"). La durée de détention recommandée est de 8 ans minimum.

Objectifs : L'objectif d'investissement du Fonds est d'acquérir, d'investir, de détenir, de contrôler et de réaliser des investissements à long terme dans le but de percevoir des produits d'intérêts et de créer une croissance issue principalement d'un portefeuille de titres de dette privée, pour autant qu'ils soient des actifs éligibles à l'investissement au sens du Règlement ELTIF, et conformément aux limites et dispositions de la Documentation du Fonds et dans le but de permettre à ses investisseurs de bénéficier des résultats de la gestion de son portefeuille. Le Fonds investira principalement (i) dans des titres de dette privée pouvant être représentatifs de prêts, d'obligations non cotées, de prêts participatifs et de tous autres instruments financiers senior, *pari passu* ou subordonnés à d'autres financements autres que des actions, émis ou souscrits par des entreprises éligibles au titre de l'article 11 du Règlement ELTIF (la "**Poche Dette Privée**"); et (ii) dans des actifs liquides qui respecteront les conditions visées à l'article 50 paragraphe 1 de la Directive 2009/65/CE. Les instruments de la Poche Dette Privée seront principalement des titres de dette seniors, *stretched senior*, et unitranches (pour environ 75 %) et des titres de dette mezzanine ou PIK, ainsi que des prêts aux actionnaires (pour environ 25 %). A titre complémentaire, la Poche Dette Privée pourra comprendre des instruments de capitaux propres ou quasi capitaux propres afin de potentiellement améliorer le rendement total et d'augmenter les capitaux propres des sociétés cibles ou les accompagner dans leurs opérations de restructuration. Le Fonds a l'intention d'investir dans des actifs de long terme. Les actifs de long terme sont généralement des actifs qui sont de nature illiquide, qui nécessitent un capital patient basé sur des engagements pris pour une période de temps considérable, qui fournissent souvent un retour sur investissement tardif et qui ont généralement un profil économique à long terme. Le Fonds sera lui-même, et un investissement dans le Fonds devrait être considéré par les investisseurs comme un investissement à long terme. Les investisseurs peuvent ne pas être en mesure de transférer facilement leurs Parts. Un investissement dans le Fonds est donc un investissement illiquide. Le rendement du Fonds est principalement déterminé par le paiement des intérêts des titres de dette privée émis par les entreprises et détenus par le Fonds, et par l'augmentation ou la diminution de la valeur de ces mêmes instruments pendant la période de détention. Les Parts sont des parts de capitalisation et/ou de distribution. Dans le cas où le Fonds générerait des revenus distribuables, la Société de Gestion procédera à leur réinvestissement dans les meilleurs délais. Elle pourra néanmoins décider de manière discrétionnaire de les distribuer, dans les conditions prévues au sein du Prospectus.

Le Fonds se réserve le droit de réduire, d'augmenter ou de céder ses investissements s'il le juge approprié, et ce pendant toute la durée de vie du Fonds et conformément au Règlement ELTIF.

Investisseurs visés : Les Parts peuvent être souscrites uniquement par MACSF Epargne Retraite, MACSF INVEST et toute autre société, compagnie d'assurance et mutuelle du groupe MACSF ayant la qualité de client professionnel au sens de l'article L. 533-16 du CMF, souscrivant avec un objectif d'affecter les Parts en représentation d'unités de comptes au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, ou de plans d'épargne retraite (PER) visés aux articles L. 224-1 et suivants du CMF, ouverts par leurs clients.

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Autres informations sur le Fonds : Le Prospectus, le règlement et les derniers rapports annuels, semestriels et trimestriels sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau 75008 Paris ou par e-mail : client-service@tikehaucapital.com. A sa demande, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique. Le DIC est disponible en langue française. Toute autre demande d'information concernant les Parts (telle que leur dernière valorisation) peut être adressée à client-service@tikehaucapital.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conservez les Parts pendant toute la période de détention recommandée qui est de 8 ans minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Fonds par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le Fonds enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent

à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation financière des entreprises en portefeuille venait à se détériorer, il est peu probable que la performance du Fonds en soit affectée. Les principaux risques de la Société non pris en compte dans l'ISR sont notamment le risque de perte du capital, le risque de contrepartie, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié aux investissements à long terme et le risque en matière de durabilité. La liste détaillée des risques liés à un investissement dans le Fonds figure dans le Prospectus, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché et la performance du Fonds n'étant pas garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Également, si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios d'investissement Période de détention recommandée : 8 ans Exemple d'investissement : 10 000 euros		Sortie à 1 an	Sortie à 8 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 632.39 €	7 964.96 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-13.68 %	-2.80 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 884.00 €	9 920.28 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-1.16 %	-0.10 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 545.60 €	15 558.33 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	5.46 %	5.68 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 329.40 €	17 909.85 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	13.29 %	7.56 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou intermédiaire. Ces chiffres ne prennent pas non plus en compte votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE SE PASSE-T-IL SI TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'AMF et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est toutefois précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion de portefeuille. Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. Il est également précisé que, le dépositaire du Fonds est responsable de la bonne garde des actifs du Fonds. Le dépositaire sera donc responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupèreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros sont investis.

Coûts au fil du temps :

	Sortie à 1 an	Sortie à 8 ans (fin de la période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)	300 €	4150 €
<i>Incidences des coûts annuels*</i>	3.00 %	3.17 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.85 % avant déduction des coûts et de 5.68 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il est précisé qu'aucun frais de souscription n'est payable au Fonds lorsque vous achetez des Parts, bien que certains intermédiaires financiers puissent facturer directement à leurs clients une commission de vente. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, le cas-échéant, cette commission de vente. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0 €
Coûts de sortie	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.50 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	150 €
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<i>Non significatif</i>
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Si, sur la période de référence, la performance annuelle ajustée est supérieure au seuil de performance prioritaire annualisée de 4%, net de commission de performance (tels que déterminés au sein du Prospectus), et que la moyenne arithmétique des performance annuelles ajustées calculées depuis le premier exercice est supérieure au seuil de performance, la commission de performance correspondant à la part variable des frais de gestion représentera 20% de la base de calcul, étant la différence entre l'actif net réévalué de l'année en cours (N) avant provision pour commission de performance augmenté des distributions réalisées pendant la période de référence et diminué des variations nettes de capital sur la période de référence et l'actif net réévalué de l'année précédente (N-1) avant provision pour commission de performance. Si, sur la période de référence, la performance annuelle ajustée est inférieure au seuil de performance, la commission de performance sera nulle. Le montant de cette commission sera réduit le cas échéant à due proportion afin de garantir une performance minimale annualisée de 4% nette de commission de performance. Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Par dérogation, cette estimation se fonde sur les hypothèses du scénario d'investissement intermédiaire (voir ci-dessus) qui repose en principe sur la moyenne de performance des cinq dernières années.	150 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus par la Documentation du Fonds et la période de détention recommandée est de 8 ans minimum. Cette période est adaptée à la nature des investissements du Fonds. Les demandes de rachat seront acceptées de manière bimensuelle à chaque date d'établissement de la valeur liquidative des parts émises par le Fonds. Les demandes de rachat sont centralisées au plus tard à midi (12 heures) (heures de Paris) par le Dépositaire, 3 jours ouvrés avant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative considérée. A chaque date de rachat, les demandes de rachats ne seront prises en compte que dans la limite d'un montant maximum, agrégé sur 2 mois (soit sur 4 valeurs liquidatives successives) de 16,7 % de la somme (i) de la poche d'actifs liquides et (ii) des flux de trésorerie attendus, selon des prévisions sur douze mois établis sur une base prudente (le "**Montant Maximal de Rachat ELTIF**"). La Société de Gestion pourra également avoir recours à un mécanisme de suspension des rachats, à titre provisoire, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des investisseurs le commande, tel que cela est plus amplement détaillé au sein du prospectus du Fonds. Pendant toute la durée de vie du Fonds, vous pourrez demander le rachat de vos Parts dans la limite du Montant Maximal de Rachat ELTIF (tel que défini ci-dessus) tous les 15 jours. Vous ne pouvez exiger du Fonds qu'il vous rachète vos Parts. Si vous êtes un particulier ayant investi dans une unité de compte ayant pour référence le produit, veuillez consulter les conditions de liquidité du contrat d'assurance-vie.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante client-service@tikehaucapital.com. La procédure de réclamation de la Société de Gestion se trouve sur notre site internet www.tikehaucapital.com. Toute réclamation concernant la vente par l'intermédiaire financier qui vous vend ce produit doit lui être adressée directement. Si vous êtes un particulier ayant souscrit à une unité de compte ayant pour référence le produit, vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel dans l'une des langues officielles de l'Etat membre où vous vous trouvez. La Société de Gestion s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 10 jours ouvrés sauf si la réponse elle-même est donnée dans ce délai, et d'envoyer une réponse dans un délai de 2 mois sauf circonstances particulières dûment justifiées ; dans ce cas, la Société de Gestion informe par écrit l'investisseur du retard de la réponse à la plainte.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "**Règlement SFDR**").

La Documentation du Fonds et les derniers rapports annuels, semestriels et trimestriels sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau 75008 Paris ou par e-mail : client-service@tikehaucapital.com. A sa demande, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique. Afin de décider ou non d'investir dans le Fonds, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Ce DIC ne tient pas compte (i) des modalités de commissionnement du réseau distributeur du produit ni (ii) de la durée de détention spécifique au contrat de distribution duquel le produit est un sous-jacent (exemple : contrat d'assurance-vie). En outre, il ne décrit pas les contrats d'assurance dans lesquels le produit est utilisé en qualité d'unité de compte de référence. Si vous êtes un particulier souhaitant investir dans une unité de compte ayant pour référence le produit, veuillez consulter les conditions du contrat d'assurance-vie pour connaître les documents remis préalablement à une souscription.